



CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS



FORMATION : LA PREUVE DANS TOUS SES ETATS

12 octobre 2023 (8 h 30 / 17 h 30)

Maison de l'Avocat de Paris
Cours Avocats - Paris - 75017
Formation validante au titre
de la Formation Continue
7 h en présentiel



Accessible aux
PSH.



Droits d'inscription susceptibles d'être pris en charge par le FIFPL sur votre budget de formation annuel du professionnel libéral - (équivalent : 125 € pour 3 h ou 250 € à partir de 6 h, cf. page 2)



PRESENTATION DE LA FORMATION

12 OCTOBRE 2023

Maison de l'Avocat de Paris

Cours Avocats - Paris - 75017 en présentiel

La preuve dans tous ses états

L'objectif : Doter le professionnel libéral d'une compétence pluriprofessionnelle en matière de recherche et de recevabilité de la preuve dans son activité professionnelle.

La démarche se fixe les objectifs pédagogiques transversaux suivants :

- Connaitre toutes les possibilités de recueillir la preuve, d'un point de vue scientifique et technique (ADN, témoignages, attestations, accès au recueil des données, expertise, données virtuelles...)
- Intégrer la problématique de la recevabilité de la preuve en justice à l'aune des textes européens, nationaux et de la jurisprudence,
- Développer le réflexe de la collaboration interprofessionnelle (avocats, agents de recherches privés, commissaires de justice, experts, Généalogistes...)

Compétences visées : droit européen - droit pénal - droit commercial - droit social - développement de réseau - expertise- nouvelles technologies

Public : Professions libéral : Avocats - Commissaires de justice - Généalogistes - Experts judiciaires (légistes, graphologues, généticiens, balistiques, téléphonie...) - Notaires - Agents de recherche Privé - Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Pré-requis : Diplôme d'étude supérieur

Méthodologie : 4 tables rondes interactives et deux débats prospectifs - Débat avec la salle - Supports pédagogiques en PowerPoint distribués en fin de session

Evaluation : Questionnaire avant la formation, QCM et retours post-formation

Durée : 7 h en présentiel de formation

Droits d'inscription :

Pour les libéraux :

Tarif : 250 € TTC réclamé directement au FIFPL, après la formation. Aucun frais à avancer.

(prise en charge intégrale possible au titre de la formation collective par le FIFPL, il suffit d'être à jour de ses cotisations URSSAF, de transmettre une attestation URSSAF et sa date de naissance comme indiqué sur le formulaire d'inscription sur notre site internet).

Dans la limite de votre budget à la formation du FIFPL (rappel : chaque professionnel exerçant en libéral dispose de 750 € par an pour se former uniquement, avec les organismes certifiés Qualiopi).

Pour les salariés ou les libéraux ayant épuisé le budget pour l'année en cours :

Tarif early : 120 € TTC à régler par chèque ou par virement avant la formation, avant le 5 octobre 2023.

Tarif : 250 € TTC à régler par chèque ou par virement avant la formation, avant le 11 octobre 2023.

RIB : FR 55 2004 1000 0100 4339 3X02 013 - CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS

Programme créé le 01/09/2023 - Version modifiée le 29/09/2023

Places Limitées : Inscriptions obligatoire avant le 10/10/2023

Conditions d'inscription



CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS

Programme abordé pendant la formation la preuve dans tous ses états 12 OCTOBRE 2023 de 8 h 30 à 12 h 30



Accueil - Introduction – La preuve, un enjeu partagé par toutes les professions libérales
Par **Karline GABORIT**, Présidente de la CNA

8 h 30

9 h 00

Partie 1 : Les modes de preuve

Objectif : Recenser tous les modes de preuve accessibles pour les clients

1 – Le recueil concerté de la preuve :

Objectif : développer le reflexe du travail collaboratif

9 h 00

10 h 30

- La rédaction du rapport d'enquête
- La requête aux fins de constat
- L'accès aux fichiers
- La sommation interpellative

Intervenants : Maître **Anthony CESCO**, Membre de la chambre régionale des commissaires de Justice de la Cour d'appel de Paris
Madame **Alice POTTIEZ**, Agent de Recherches Privées, Présidente de la CNDEP

2 – L'expertise, la Reine des preuves ?

Focus sur les nouveaux enjeux de la preuve (ADN, balistique, numérique...)

10 h 30

11 h 30

- Présentation du rôle et des méthodes des experts
- Recensement des nouveaux moyens de preuve pour établir la « vérité judiciaire »
- Repérage des limites éthiques et déontologiques dans l'administration de la preuve

Intervenant : **Bertrand LUDES**, Président du Conseil national des compagnies d'experts de justice - CNCEJ, Expert-Judiciaire et Directeur de l'Institut médico-légal de Paris

11 h 30

12 h 30

3 – La charge et le prix de la preuve : un sujet tabou ?

L'influence du droit anglo-saxon et les nouvelles technologies transforment profondément la charge de la preuve en justice : ce n'est plus au demandeur de prouver seul, mais bien aux parties d'apporter concurremment leurs moyens de preuve au procès. Ce partage de la charge de la preuve augmente ainsi son prix pour les justiciables...

Objectifs : connaître le coût de l'administration de la preuve / développer les bonnes pratiques

- le recours aux dépens, la recherche de financements

Intervenant : Maître **Bertrand de BELEVAL**, Avocat à Paris

Programme abordé pendant la formation la preuve dans tous ses états

12 OCTOBRE 2023 de 14 h 00 à 17 h 30

Partie 2 : La recevabilité de la preuve en justice



Introduction - L'émergence du droit à la Preuve sous l'impulsion de la jurisprudence européenne

Par **Karline GABORIT**, Présidente de la CNA



1 – Chercher la preuve à l'étranger : un Règlement, des méthodes...

14 h 00
15 h 30

- Comment apporter la preuve du droit ou du fait étranger dans un procès ?
- Le règlement européen sur l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale, un outil méconnu
- Zoom sur le rôle du généalogiste, un chercheur de preuve particulier
- Zoom sur le rôle du généalogiste dans les litiges successoraux

Intervenants : **Roy SPITZ**, Président de l'Observatoire de la Profession d'Avocat au CNB
Correspondant du Réseau Judiciaire Européen et Expert auprès du CCBE
Bernard VEYRON, Généalogiste, spécialisé en mission étrangère
Cédric DOLAIN, Président des Généalogistes de France



2 – la preuve pénale : enquête de police, enquête privée, en quête de justice...

- Jurisprudence de la Chambre criminelle en matière d'admission de la preuve
- Le rôle des experts pendant l'instruction
- Le poids des enquêtes privées

15 h 30
17 h 00

Intervenants : **Hélène MORDACQ**, Avocat au Barreau de Nîmes, Pénaliste
Lina MOURAD, Avocat au Barreau d'AVIGNON, Pénaliste
Daniel MOULY, Expert Judiciaire près la Cour d'Appel et la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux



3 – La recevabilité des supports de la preuve : une limite à dépasser ?

17 h 00
17 h 30

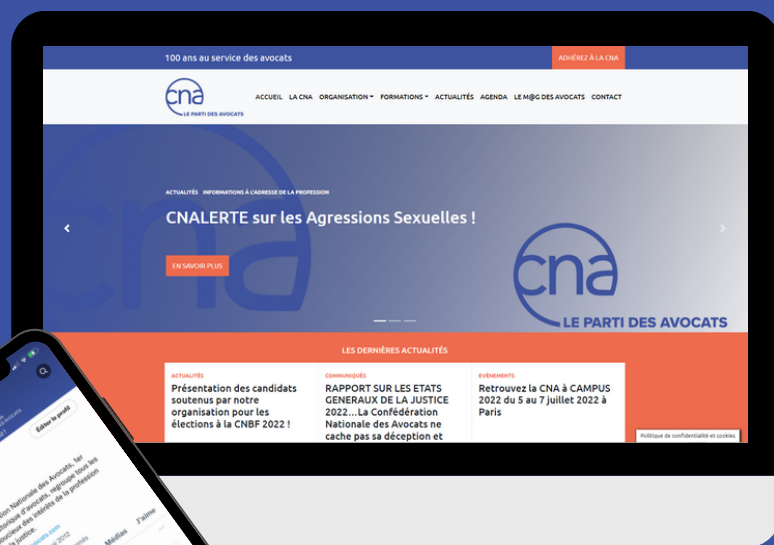
- Photographies et vie privée
- consultation des fichiers et géolocalisation
- Attestation, transcription, clé USB, mail... : comment convaincre son Juge ?

Inscriptions & Informations:

- cna@cna-avocats.fr
- <https://cna-avocats.fr/formations-cna/>
- 01 56 81 16 19
- 134 boulevard Saint-Germain 75006 Paris
- Responsable handicap : Quentin PASBEAU, merci de le contacter pour toutes questions relatives sur le sujet concernant cette formation au 01 56 81 16 19.



Repas du midi à la charge
des participants - Temps
libre à l'extérieur



FORMATION



CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS

LA PREUVE DANS TOUS SES ETATS BULLETIN D'INSCRIPTION

Sélectionnez votre temps de formation :

- Les modes de recueil de la preuve (8 h 30 à 12 h 30)
- La recevabilité de la preuve en justice (14 h 00 à 17 h 30)

Vos coordonnées :

NOM : Prénoms :

Date de naissance : Lieu (dépt) :

Profession : N° SIRET :

Numéro URSSAF :

Adresse :

.....

Téléphone : E-mail :

Vos formalités d'inscription :

Remplir le bulletin et l'adresser à cna@cna-avocats.fr ou CNA - 134 Bd Saint-Germain 75006 Paris
Joindre votre attestation URSSAF, si prise en charge par le FIF PL pas de règlement à prévoir.

Faire un chèque ou un virement uniquement si vous ne disposez pas de la prise en charge du FIF PL, prendre contact au préalable avec le secrétariat au 01 56 81 16 19.

Tarif early : 120 € TTC à régler avant la formation, avant le 5 octobre 2023.

Tarif : 250 € TTC à régler avant la formation, avant le 11 octobre 2023.

Notre RIB : « FR55 2004 1000 0100 4339 3X02 013 — BIC : PSSTFRPPPAR »
en mentionnant « REGLEMENT FRAIS FORMATION de Me NOM PRENOM »

FORMATION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PRISE EN CHARGE PAR LE FIF-PL SUR VOTRE BUDGET
COLLECTIF « FORMATION » (inscription obligatoire)

PRISE EN CHARGE FIF-PL : Pour valider la formation et la prise en charge par le FIF-PL, il sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence au début de chaque session de formation (matin et après-midi en cas de formation sur la journée), dossier individuel à constituer auprès du FIF PL (<https://extranet.fifpl.fr/login>).